



SJ/CG

DECISION N°2024-023
portant délégation de signature de Madame Aïda JAÏDANE en qualité de cheffe du service juridique

Le Directeur de l'Institut national d'études démographiques,

Vu le décret n°86-382 du 12 mars 1986 modifié portant organisation et fonctionnement de l'Institut national d'études démographiques, notamment son article 9 ;

Vu le décret du 18 décembre 2023 portant nomination de Monsieur François CLANCHÉ en qualité de Directeur de l'Institut national d'études démographiques ;

Vu la décision n°2023-218 du 1^{er} septembre 2023 portant délégation de signature de Madame Aïda JAÏDANE en qualité de cheffe du service juridique ;

DECIDE

Article 1er : Dans la limite de ses attributions, délégation de signature est donnée à Madame Aïda JAÏDANE à l'effet de signer au nom du Directeur de l'Ined, tous actes ou documents nécessaires au fonctionnement du service, à l'exception des actes engageant des dépenses d'un montant supérieur à 19 999€ HT à la date de signature de l'acte et des contrats ou conventions.

Article 2 : La présente décision prend effet à compter du 2 janvier 2024. Elle sera notifiée à l'intéressée et publiée sur le site institutionnel de l'Ined.